

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 17 SEPTEMBRE 2021

Le conseil municipal de Montreuil-l'Argillé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, le vendredi dix-sept septembre deux mille vingt et un à vingt heures trente, sous la présidence de M Jean-Louis GROULT, maire.

Etaient présents : M. LE PERRON Jean-Luc, Mme VAUQUELIN Sylvie, M. FOURET Hubert adjoints ; M. BESNARD Pascal, M. BIGOT Guillaume, M. BOUGET Philippe, M. NOLTINCX Patrick, M. PREVOST Corentin.

Absents excusés : Mme CALAIS Martine (donnant pouvoir à Mme VAUQUELIN Sylvie), Mme FOLLIOU Mathilde (donnant pouvoir à M. PREVOST Corentin), M. LOUVET Fabrice (donnant pouvoir à M. Jean-Louis GROULT), M. MAILLARD Denis (a quitté la réunion à 20h50), M. RUELLÉ Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Mme VAUQUELIN Sylvie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame CESAR Marie-Laure démissionne de son poste de conseillère municipale à compter du 14 septembre 2021.

Monsieur MAILLARD demande à prendre la parole concernant la délibération qui a été prise sur la location du 14, rue Grande lors de la réunion du 16 juillet 2021. Il tient à préciser qu'il ne comprend pas la décision qui a été rendue, car la locataire, demandait une exonération (par rapport à un décret) de son loyer de mars à mai 2021, vu qu'elle n'a pas pu travailler dans son local. Le conseil étudiera de nouveau la proposition lors d'une prochaine réunion de conseil municipal. Monsieur MAILLARD Denis quitte la réunion à 20h50.

Le compte rendu de la réunion du 16 juillet 2021 est approuvé.

VENTE TERRAIN ZONE DES FOSSES DE L'ORME

Lors de la réunion de conseil municipal du 12 décembre 2020, le conseil municipal a décidé de céder une partie du terrain (environ 3 000m²) de la parcelle (ZH 228) à Monsieur Damien BIRET.

Il convient de reprendre cette délibération, car Monsieur Damien BIRET, ne souhaite pas acheter le terrain en son nom propre, mais avec la SCI DNS.

Un bornage a été effectué le 22 février 2021, la nouvelle parcelle prend la dénomination de ZH 314 pour 3 047m².

Le conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE de céder la parcelle ZH 314 (3 047m²) située dans la zone Fosses de l'Orme à la SCI DNS ;

FIXE le prix à 4.00 € le m² TTC ;

DIT que les frais de notaire sont à la charge de la SCI DNS ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Par 12 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

DELIBERATION AUTORISANT L'ENTREPRISE ZALKIN A CREER UN ACCES SUR UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire et M. Hubert FOURET (4^{ème} adjoint) ont rencontré le dirigeant de l'entreprise ZALKIN mi-août. Il a été présenté le projet d'extension pour l'année 2022.

Lors de cette présentation, il a été demandé de pouvoir créer un accès pour l'extension sur la parcelle ZH 298, appartenant à la commune, ainsi qu'une ouverture pour l'accès des pompiers sur le lotissement rue des Frères Boivin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DONNE son accord pour que l'entreprise ZALKIN puisse créer une entrée sur la parcelle ZH 298,

**DONNE son accord pour l'accès des pompiers par le lotissement rue des Frères Boivin,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.**

Par 12 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

STADE : TRAVAUX

Lors de la réunion de conseil du 14 avril, le conseil municipal avait donné son accord pour le changement de 5 portes en PVC. Il avait été donné accord pour le devis n° D-2021-0063 de Monsieur Maxime JACQUES pour un montant de 4 883.00 € HT pour le changement de 5 portes en PVC, mais qui intègre l'installation des portes sur un bâti neuf.

Monsieur le Maire présente le devis réactualisé de Monsieur Maxime JACQUES pour le changement des 5 portes pour un montant de 5 129.05 € HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
DONNE son accord pour le devis réactualisé n°D-2021-0063 pour un montant de 5 129.05 € HT.**

Par 12 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

SIEGE : PROJET 2022

Lors de la réunion du 16 juillet, le conseil municipal avait donné son accord pour réaliser des travaux sur les fils nuls au niveau de Courteilles, Saint Aquilin et Rue Saint Jacques.

Monsieur le Maire présente les estimations suivantes :

- SAINT AQUILIN : Distribution publique
Montant total TTC : 17 000.00 € part communale à 7% HT : 991.67 €
- RUE SAINT JACQUES : Distribution publique
Montant total TTC : 6 000.00 € part communale à 7% HT : 350.00 €
- COURTEILLES :
 - o Distribution publique :
Montant total TTC : 42 000.00 € part communale à 7% HT : 2 450.00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal
DONNE son accord pour les travaux mentionnés ci-dessus.**

Par 12 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

Vente BERTRAN / COMMUNE : abandon du projet : coût trop élevé.

Le conseil municipal donne son accord pour le prêt à titre gracieux de la salle de réunion au 1^{er} étage pour une exposition pendant une 1 semaine sur le mois d'octobre. Le pass sanitaire est obligatoire.

SIEGE : les travaux qui ont été définis en 2019 commenceront bientôt.

Rue du Moulin : les rambardes seront remplacées en même temps que les travaux du SIEGE, il reste à acheter les poteaux.

Fibre optique : refus de stationnement sur le champ de Foire.

Repas des anciens : samedi 13 novembre 2021 à 12h30 à l'Auberge de la Truite. Formulaire d'inscription obligatoire. Une participation sera demandée aux personnes âgées de moins de 65 ans.

Secrétariat de mairie : remplacement d'une secrétaire par deux autres personnes qui ne sont pas à temps complet.

Abri de bus : Ils ont été construits par les services techniques et seront prochainement installés.

Mur maison médicale : devis en cours. Voir avec Intercom pour aide financière.

Sente Zalkin : problème sente, trop glissante.

Projet sécurité :

- Centre bourg : les automobilistes roulent trop vite.
- Boulangerie au Fournil d'Eloise : stationnement dangereux.

Terrain près du stade : problème de constructibilité, car une partie en zone agricole.

Incendie : problème de relogement. Pas de grand logement disponible auprès de la Siloge sur Montreuil.

Monsieur le Maire a proposé aux personnes le logement 16, rue de l'Eglise. Ils sont allés le visiter.

L'ancien presbytère est toujours utilisé par la paroisse.

Voir pour des visites de logement sur La Haye Saint Sylvestre et La Barre en Ouche.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de séance à 21h54.